

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-quatre, le trois mai,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 25 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Cécile DROUET, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Julie MENARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Anne FERRER).

Absents : Valérie MARSAULT, Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER
Secrétaire de séance : Julie MENARD

OBJET : Approbation de la convention de participation à l'animation « Olympiades des 7 merveilles » - Edition 2024 entre la Commune de Villiers-en-Plaine et la Commune d'Echiré

Le Maire expose.

Dans le cadre de l'année Olympique 2024, les 7 communes de Sèvre-Amont (Echiré, Germond-Rouvre, Saint-Gelais, Saint-Maxire, Saint-Rémy, Sciecq et Villiers-en-Plaine) ont décidé de s'engager dans un partenariat pour l'organisation des Olympiades des 7 Merveilles - édition 2024.

La commune de Villiers-en-Plaine accueille et finance l'intégralité de l'évènement des Olympiades programmé le 23 juin 2024 dans le parc du château.

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention proposé par la commune de Villiers-en-Plaine, dont l'objet consiste en la définition du programme ainsi que les modalités d'organisation et de financement de cette participation.

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver les termes de la convention présentée ;**
- **d'autoriser le Maire ou le 1^{er} adjoint délégué à la signer ainsi que tout document afférent.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 3 mai 2024

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Julie MENARD

Certifié exécutoire. 10 MAI 2024
Reçu en Préfecture le :
Notifié ou publié le : 13 MAI 2024